

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon

18 mars 2019 à 20h30 CR N°2-2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isleen-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François Caraoué, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2019	Date d'affichage : 22 mars 2019
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents:

- Mmes: Angot, Baurès, Bergounan, Carsalade, Decamps, Dufaur, Gaussens, Ibélilène, Pourcet, Soldeville
- MM. : Brousse, Campguilhem, Caraoué, Caussé, Le Roux de Bretagne, Raspaud.

Etaient absents excusés:

MM : Fréchou, Lasserre, Navarro.

Procuration: Monsieur Fréchou a donné procuration à Madame Pourcet.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Yves Périé généreux donateur de 250 000 € à la commune. Il tient à lui rendre hommage.

Monsieur Le Roux de Bretagne est nommé secrétaire de séance (art L2121-15), l'assemblée adopte le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter les éléments suivants à l'ordre du jour :

- Création de postes,
- Convention de mise à disposition de locaux Festival « Jeux m'amuse ... et toi ? ».

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1. <u>Finances</u>: vote des comptes de gestion (mairie, régie des transports, ZAC Ribéro), vote des comptes administratifs (mairie, régie des transports), restaurant (bail),
- 2. <u>Travaux</u>: SDEHG (petits travaux, éclairage terrain de pétanque du Pré Commun, éclairage du piétonnier le long de la Save au Pré commun), contrat

Compte-rendu n°2 – Conseil Municipal du 18 mars 2019

entretien alarmes (MJC, piscine, buvette piscine), consultation travaux toiture tribunes.

- 3. Personnel: formation agent en contrat PEC,
- 4. Approbation du rapport de la CLECT,
- 5. <u>Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques inscriptions ULIS,</u>
- 6. Projet de parcours sportif autour du lac,
- 7. Questions diverses et informations

1. Finances

A. Approbation des comptes de gestion

Délibération N° 7 – Vote du Compte de gestion (mairie, régie des transports, ZAC Ribéro)

Monsieur le Mairie informe les membres du Conseil Municipal que les écritures de la comptabilité communale concernant les budgets « Commune de l'Isle en Dodon » et « Régie des Transports » sont conformes aux écritures enregistrées par le receveur municipal.

Monsieur le Maire indique également que le budget de la ZAC de Ribéro a été clôturé courant 2018, que l'excédent correspondant a été reversé sur le budget communal, cela correspond aussi aux écritures enregistrées par le receveur municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire, propose d'approuver les 3 comptes de gestion suivants :

- Commune de l'Isle-en-Dodon
- Régie des transports
- Zac de Ribero

Après délibération, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

B. <u>Vote du Compte administratif (mairie, régie des transports)</u> COMMUNE DE L'ISLE EN DODON

DEPENSES

Article	Libellé	Observations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
11	Charges à caractère Général					
60 611	Eau et Assainissement		21 387,86	20 239,02	21 000,00	19 721,36
60 612	Energie-électricité		120 731,80	115 860,06	120 000,00	107 931,19
60 621	Combustibles		16 859,92	20 259,39	22 000,00	21 078,35
60 622	Carburants		9 587,00	9 823,84	10 000,00	10 966,38
60 623	Alimentation		2 629,81	1 048,94	2 000,00	1 376,65
606 231	Alimentation (centre de Chaum)		484,00	0,00	0,00	254,90
60 631	Fournitures d'entretien		2 846,35	2 888,62	3 000,00	2 240,72
60 632	Fournitures petit équipement		7 037,88	1 627,41	6 000,00	3 234,36
60 633	Fournitures de voirie		1 371,43	617,05	1 500,00	1 509,61
606 331	Fournitures de voirie (fleurs)		1 751,65	1 084,37	1 500,00	1 453,98
606 332	Fournitures de voirie (lampes)		1 264,40	812,49	1 300,00	0,00
60 636	Vêtements de travail		3 057,85	2 746,21	3 000,00	2 526,81
6 064	Fournitures administratives		4 002,88	3 098,27	4 000,00	5 698,28
6 065	Livres, disques, cassettes		1 941,09	3 001,81	3 000,00	2 910,30
6 067	Fournitures scolaires	dotation scolaire	9 603,50	9 480,29	10 000,00	9 437,23

6 068	Autres matières et fournitures	dont fournitures tvx en régie	3	39 622,49	29 544	80	39 958,00	31 350,00
60 681	Autres matières et fournitures (piscine)			8 118,54	6 684	22	8 000,00	8 247,97
60 682	Autres matières et fournitures (V.V)			0,00	318	67	1 000,00	1 199,35
611	Prestation de service : cantine						10 000,00	15 276,80
6 135	Locations mobilières	location copieurs	•	13 132,36	13 132	36	13 135,00	13 132,36
61 521	Entretien de terrains			4 546,54	3 203	91	3 000,00	2 663,88
615 211	Entretien de terrains (peinture stade)			1 733,70	1 284	62	1 500,00	728,54
615 212	Entretien de terrains (engrais stade)			2 359,11	2 284	20	2 500,00	1 034,40
615 221	Entretien de bâtiments publics		1	19 565,79	24 271	19	35 000,00	15 504,89
615 228	Entretien d'autres bâtiments			6 277,11	3 668	55	10 000,00	1 099,00
615 231	Entretien et réparation voirie	élagage + fauchage	1	15 523,34	1 938	84	7 000,00	11 286,00
615 232	Entretien et réparation réseaux		1	14 778,47	4 668	93	5 000,00	3 385,92
61 551	Entretien matériel roulant			3 644,23	4 677	09	6 000,00	4 909,23
61 558	Entretien autres biens mobiliers			4 038,12	1 938	16	5 000,00	4 836,29
6 156	Maintenance	(+ maintenance extincteurs)	1	19 766,11	20 351	64	21 000,00	25 651,52
616	Primes d'assurances		2	28 652,19	26 804	37	30 000,00	27 906,83
6 182	Documentation générale et technique			137,00	192	00	200,00	229,00
6 184	Versement organismes de formation			4 070,00	3 549	00	4 000,00	1 416,00
6 188	Autres frais divers	-	1	18 364,12	18 466	91	18 000,00	13 742,25
61 881	Autres frais divers (piscine)	bouteilles oxygène & pharmacie		279,53	460	54	500,00	472,88
6 225	Indemnités comptables, régisseurs			1 324,59	602	45	700,00	578,57
6 226	Honoraires	Jauffret + notaire + géomètre		9 242,46	5 271	00	9 000,00	5 753,43
6 227	Frais d'acte et de contentieux			0,00	0,	00	0,00	670,00
6 231	Annonces et insertions	annonce légales		1 494,40	0,	00	1 000,00	0,00
6 232	Fêtes et cérémonies	gerbe		443,58	547	55	550,00	491,53
6 236	Catalogues et imprimés	l'Islois + affiches vœux		1 646,40	2 710	02	3 000,00	2 142,48
6 237	Publications			62,20	296	20	500,00	62,20
6 247	Transports collectifs			1 300,20	0,	00	1 000,00	0,00
62 471	Transports pour les écoles			5 355,84	4 116	75	2 000,00	703,70
62 472	Transports pour activités sportives			8 148,56	2 155	80	0,00	0,00
6 251	Voyages et déplacements			1 941,78	1 357	90	2 000,00	1 196,66
6 257	Réceptions			4 417,90	2 265	88	3 000,00	2 029,37
6 261	Frais d'affranchissement			2 374,15	2 691	44	3 000,00	2 455,25
6 262	Frais de télécommunication		1	11 065,28	12 858	12	13 500,00	15 050,64
6 281	Concours divers	cotisation ATD		738,20	708	76	800,00	679,00
62 876	Remboursement de frais à la communauté de communes	collecte déchets marché		2 614,00	2 890	25	3 000,00	1 155,00
6 288	Autres services extérieurs			-2 279,93	0,	00	0,00	0,00
62 881	Autres services extérieurs : Chaum	Prestations séjour Chaum (ski, canoë)		958,00	0,	00	0,00	0,00
63 512	Taxes foncières		2	23 631,00	26 828	00	27 000,00	26 999,00
63 513	Autres impôts locaux			4 499,00	4 202	68	5 000,00	4 620,00
637	Autres impôts et taxes	dont cotisation Handicapés		3 844,00	2 942	89	0,00	0,00
			49	91 987,78	432 473	46	504 143,00	439 000,06

12	Charges de Personnel		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6 218	Autre personnel extérieur	perso. de la 5C & de Fabas	3 143,52	16 243,95	13 000,00	0,00
6 332	Cotisations du FNAL		3 511,00	3 294,31	3 500,00	3 235,00
6 336	Cotisations Centre de Gestion		13 367,15	12 927,61	12 800,00	12 614,84
6 338	Autres impôts et taxes (autonomie)		2 117,00	2 000,48	2 000,00	1 939,00
6 411	Personnel titulaire		663 934,78	619 206,15	634 000,00	610 828,34
6 413	Personnel non titulaire		62 755,87	68 194,58	67 500,00	75 344,59
64 162	Emplois avenir		23 661,31	0,00	0,00	0,00
64 168	Autres emplois d'insertion	CUI	9 492,10	16 026,36	20 700,00	21 530,20
6 417	Rémunération des apprentis		4 844,48	9 592,32	0,00	0,00
6 451	Cotisations à l'URSSAF		123 962,00	119 974,08	112 500,00	112 202,00
6 453	Cotisations caisses de retraite		187 883,08	178 708,43	172 000,00	167 561,46

0.454	Ostissian ACCEDIO	ı				
6 454	Cotisations ASSEDIC		5 968,00	5 264,58	4 500,00	4 600,00
6 455	Cotisations assurances personnel		28 500,00	35 603,00	37 000,00	32 972,00
6 457	Cotisations sociales liées aux apprentis		244,56	541,87	0,00	0,00
6 458	Cotisations autres organismes ATIAC		2 350,00	2 205,00	2 500,00	2 068,00
6 475	Médecine du travail		3 462,60	2 627,70	3 000,00	2 826,00
64 832	Fonds de compensation CPA		1 139 197,45	1 092 410,42	1 085 000,00	1 047 721,43
			,	,	•	<u> </u>
14	Atténuations de produits		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
7 391 172	Dégrèvement Taxe d'habitation		659,00	3 094,00	3 000,00	1 828,00
739 223	Fonds péréquation ressources communales			3 124,00	3 242,00	3 242,00
73 918	Reversement Taxe Séjour (Chaum + V.V. Plech)				1 000,00	801,90
			659,00	6 218,00	7 242,00	5 871,90
65	Charges de gestion courante		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6 531	Indemnités des élus					
6 533	Cotisations retraite élus		48 242,32	48 356,56	48 000,00	47 407,20
6 535	Formation des élus		1 983,70	2 051,63	2 200,00	2 011,74
6 541	Pertes sur créances irrécouvrables		361,00	488,60	500,00	479,04
6 553	Service d'incendie		0,00	1 406,83	2 000,00	1 795,00
65 548		SDEHG. SEM PSP	41 426,07	41 757,48	42 176,00	42 175,05
	Contribution organismes regroupés	SDENG, SEW PSP	27 602,05	31 706,67	10 910,00	10 909,93
65 548	Contribution fonctionnement SIVU enfance	OFO, OHO Paulanna	88 646,00			
6 558	Autres dépenses obligatoires	CEG, CLIS Boulogne Rev. Rythmes scolaires au	10 849,48	14 528,67	14 000,00	10 918,72
6 558	Autres dépenses obligatoires	SIVU	12 060,00	8 800,00	14 500,00	0,00
657 362	Subvention fonctionnement CCAS		90 000,00	65 000,00	80 000,00	75 000,00
65 737	Subvention fonctionnement Asso. Foncière de remembrement		1 525,00	1 525,00		
6 574	Subvention fonctionnement Organ. droit privé		57 245,00	54 855,44	55 000,00	54 965,00
6 574	Subvention fonctionnement Organ. droit privé		7 700,00	·		
658	Charges gestion courante	régul TVA	0,00	0,00	2,00	0,00
			387 640,62	270 476,88	269 288,00	245 661,68
66	Charges financières		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
66 111						
6 618	Intérêts des autres dettes		129 698,96	121 944,90	120 500,00	114 731,29
6 615	Intérêts comptes courants		200,00	0,00		
0010	merets comples courants		0,00 129 898,96	70,49 122 015,39	120 500,00	114 731,29
			.20 000,00	122 010,00	120 000,00	111101,20
67	Charges exceptionnelles		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
673	Titres annulés ex.antérieurs	Annulation titres	400,00	140,00	2 000,00	0,00
6 713	Secours et dots					
6 748	Subvention à la régie des transports					
675	Valeurs comptables immob. cédées	écriture de cession Duffaut	25 255,92		16 836,71	16 836,71
678	Autres charges exceptionnelles	RESERVE			50 000,00	
			25 655,92	140,00	68 836,71	16 836,71
68	Dotations aux amortissements	1	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6 811	Dot. Amort. Immo incorporelles	diagnostic digue		=		
		1	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Virement section investissement				189 166,00	
	TOTA	M	2 175 039,73	1 923 734,15	2 244 175,71	1 869 823,07
	1017		2 17 1 HKY / K	1 9/3 /34 75	//44 1/5/1	any 823 07

	RECETTES					
Article	Libellé	Observations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
70	Revenus de gestion courante					
70 311	Concessions cimetière		4 000,00	2 200,00	2 500,00	1 400,00
70 323	Redevance occupation domaine public	EDF + France telecom	3 114,66	3 060,94	3 100,00	3 156,44
7 067	Redevance droits des services	Cantine			10 000,00	15 248,60
7 083	Locations diverses	(tables, chaises, camion)	1 673,00	2 092,60	2 000,00	2 128,00
70 841	Mise à dispo. pers. Budgets annexes	CCAS	30 039,42	27 575,33	21 130,00	18 014,40
70 846	Mise à dispo. Pers. Com.Com 5 C			52 587,58	36 000,00	34 783,15
708 481	Mise à dispo. Pers. Com.Com Isle		27 904,59			
708 482	Mise à dispo. Pers. Sivu Enfance J.		70 934,63			
708 483	Mise à dispo. Pers. O.T.I.		14 411,58	15 355,53	14 780,00	16 189,17
708 484	Mise à dispo. Pers. Régie des Transports					
708 485	Mise à dispo. Pers. Verdié		36 341,64	33 181,51	39 850,00	34 743,04
708 486	Mise à dispo. Pers. Duclos		13 622,29	9 828,48	2 460,00	2 435,60
70 871	Remb par d'autres collectivités					
70 878	Remb. frais par d'autres redevables	eau, ass, fioul, OM	8 234,24	12 482,80	9 000,00	10 917,31
7 088	Autres produits d'activités	photocopies +	639,75	618,21	500,00	614,51
70 881	Autres produits d'activités : piscine	Piscine	10 829,70	7 968,60	8 000,00	10 114,80
70 882	Autres produits d'activités : V.V.	V.V	29 155,35	28 098,30	29 000,00	39 594,90
70 883	Autres produits d'activités : Chaum	Chaum	10 673,00	9 945,00	10 000,00	3 168,00
			261 573,85	204 994,88	188 320,00	192 507,92
72	Travaux en régie		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018

72	Travaux en régie		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
722	Travaux en régie		14 931,32	12 839,28	20 000,00	0,00
			14 931,32	12 839,28	20 000,00	0,00

73	Impôts et taxes	Observations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
73 111	Contrib directes : TF & TH		942 836,00	710 701,00	722 537,00	725 065,00
73 112	Contrib directes : CVAE (cotisation sur valeur ajoutée des ent.)		40 611,00			
73 113	Contrib directes : taxe sur surfaces commerciales		20 693,00			
73 114	Contrib directes : IFER (impot forfaitaire sur les ent. de réseau)		40 293,00			
73 211	Attributions de compensation	(de la 5 C)		347 385,00	347 385,00	347 385,00
7 318	Autres impôts locaux		18 402,00	5 069,00	0,00	0,00
73 221	Versement FNGIR		75 063,00	75 063,00	74 982,00	74 982,00
73 223	Fonds péréquation		27 961,00	29 518,00	25 000,00	25 157,00
7 336	Droits de place		8 021,50	7 406,10	7 500,00	7 518,10
7 362	Taxe de séjour (Chaum + VV Plech)				1 000,00	1 060,62
			1 173 880,50	1 175 142,10	1 178 404,00	1 181 167,72

74	Dotations & participations	Observations	CA 201	6	CA 2017	BP 2018	CA 2018
7 411	DGF forfaitaire		253 276	,00	145 145,00	136 892,00	136 892,00
74 121	Dotation solidarité rurale, 1er fract.		148 614	,00	152 573,00	139 321,00	139 321,00
74 127	Dotation nationale de péréquation		35 690	,00	32 121,00	10 889,00	10 889,00
74 718	Participation état - autres	Remb. Contrats aidés	24 090	,08	28 120,10	10 300,00	13 694,39
74 748	Subventions communes	participat° écoles du canton	23 482	,00	20 198,50	20 000,00	22 519,84
7 478	Autres organismes	Rythmes scolaires	16 885	,00	7 680,00	8 000,00	7 225,00
7 482	Compensation taxe addit. Drt mutat°		59 700	,98	60 882,70	55 000,00	69 376,08
748 313	Dotation compens réforme de la T.P		39 469	,00	39 469,00	39 000,00	39 469,00
748 314	Dotation unique des compens. Spéc. TP		4 923	,00	554,00	500,00	0,00
74 833	Etat/Compens. taxe prof.		449	,00	0,00	0,00	0,00
74 834	Compens. exo taxes foncières		13 046	,00	10 214,00	9 017,00	9 017,00
74 835	Compens. taxe habitation		54 608	,00	36 490,00	40 137,00	40 137,00
7 484	Dotation de recensement	(recencement)	0	,00	0,00	0,00	0,00
7 485	Dotation pour titres sécurisés	(passeports & C.Identités)	5 030	,00	5 030,00	8 580,00	8 580,00

7 488	Autres attributions & participations	(élections)	947,92	899,34	0,00	449,7
		•	680 210,98	539 376,64	477 636,00	497 570,0
75	Autres prod. gestion courante	Observations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
75 752	Autres prod. gestion courante Revenus des immeubles	Observations Loyers	CA 2016 89 421,20	CA 2017 92 901,24	BP 2018 92 000,00	
						CA 2018 93 219,93

13	Atténuation de charges		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6 419	Remboursement sur personnel rémunéré	Remb. Maladie/Maternité	32 324,12	10 985,51	5 000,59	20 221,70
6 459	Remboursement sur charges de Sécu	Remb. supplément famillial	3 986,00	3 986,00	4 000,00	2 634,00
			36 310,12	14 971,51	9 000,59	22 855,70

76	Produits financiers		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
764	Revenus valeurs mobilières placement		4,01	5,63	0,00	5,63
			4,01	5,63	0,00	5,63

77	Produits exceptionnels	Observations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
7 713	Libéralité reçues	Don (suite mariage)	50,00			
7 718	Autres produits except. de gestion	Vente terrain	114 017,23	0,00	60 000,00	0,00
7 718	Autres produits except. de gestion	Remb. Assurances		1 439,32	0,00	15 738,40
775	Produits des cessions	Vente terrain Duffaut	8 400,00		8 000,00	8 000,00
7 788	Produits exceptionnels divers		0,08	120,00	0,00	1 397,50
7 761	Différence sur réalisations	écriture de cession Duffaut	16 855,92		8 836,71	8 836,71
			139 323,23	1 559,32	76 836,71	33 972,61

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
2 Excédent de fonctionnement reporté		231 623,85	285 921,97	201 978,41	201 978,41

TOTAL 2 627 279,32 2 327 713,23 2 244 175,71 2 223 279,55

Fonctionnement - Vue d'ensemble

DEPENSES :

Article	Libellé
11	Charges à caractère Général
12	Charges de Personnel
14 Atténuation de produits	
65	Charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations amortissements
23	Virement section investissement
2	Déficit de fonctionnement reporté

- 1	LU.	ТΔ	ı

CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
491 987,78	432 473,46	504 143,00	439 000,06
1 139 197,45	1 092 410,42	1 085 000,00	1 047 721,43
659,00	6 218,00	7 242,00	5 871,90
387 640,62	270 476,88	269 288,00	245 661,68
129 898,96	122 015,39	120 500,00	114 731,29
25 655,92	140,00	68 836,71	16 836,71
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	189 166,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
2 175 039,73	1 923 734,15	2 244 175,71	1 869 823,07

RECETTES:

Article	Libellé
70	Revenus de gestion courante
72	Travaux en régie
73	Impôts et taxes
74	Dotations & participations
75	Autres produits de gestion courante
13	Atténuation de charges
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
2	Excédent de fonctionnement reporté

TOTAL:

CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
261 573,85	204 994,88	188 320,00	192 507,92
14 931,32	12 839,28	20 000,00	0,00
1 173 880,50	1 175 142,10	1 178 404,00	1 181 167,72
680 210,98	539 376,64	477 636,00	497 570,03
89 421,46	92 901,90	92 000,00	93 221,53
36 310,12	14 971,51	9 000,59	22 855,70
4,01	5,63	0,00	5,63
139 323,23	1 559,32	76 836,71	33 972,61
231 623,85	285 921,97	201 978,41	201 978,41
2 627 279,32	2 327 713,23	2 244 175,71	2 223 279,55

Dépenses fonctionnement au 31.12.2018 :	1 869 823,0
Recettes fonctionnement au 31.12.2018 :	2 021 301,1
Excédent fonctionnement de l'année 2018 :	151 478,0
Excédent de fonctionnement reporté :	201 978,4
Excédent cumulé au 31.12.2018 :	353 456,4

355 125,15

(suite à clôture du budget)

Excédent cumulé au 31.12.2018 :

Concernant les dépenses d'entretien des bâtiments publics, **Monsieur Caussé** s'étonne, seulement 15 000 € ont été dépensés sur les 35 000 € prévus au moment du budget prévisionnel. Il demande pourquoi les recettes prévues dans le cadre des travaux en régie sont nulles.

Monsieur le Maire, concernant l'entretien des bâtiments, répond que les 20 000 € de différence « restent à faire » et qu'« on ne peut plus faire de travaux en régie ».

Madame Soldeville estime que l'entretien des bâtiments publics doit rester une priorité afin de préserver le parc immobilier. Elle demande une explication concernant la diminution des charges de personnel titulaire.

Madame Carsalade explique que la différence est due aux départs à la retraite d'agents et à la mutation de certains vers la communauté de communes.

	INVESTISSEMENT VUE D'ENS				
	<u>Dépenses :</u>	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
1	Déficit antérieur reporté	321 654,18	169 126,62	230 707,67	230 707,67
16	Remboursement d'emprunts	180 731,39	173 029,64	180 500,00	178 487,08
165	Restitution caution		420,00	450,00	450,00
10223	Remb. TLE (trop perçu)	9 092,00	3 080,00		
192	"+/- value" vente terrain Duffaut	16 855,92		8 836,71	8 836,71
2131	Travaux en régie	14 931,32	12 839,28	20 000,00	0,00
20+21	Dépenses équipements RAR			0,00	1 - 1
		118 973,84	107 972,62	536 018,00	50 240,79
20+21	Dépenses équipements (cf tableau)			000 0 10,00	<u> </u>
	Régularisation écriture année antérieure		10 008,00		
	Opérations d'ordre : régul inventaire			128 048,91	127 132,54
		662 238,65	476 476,16	1 104 561,29	595 854,79
	Recettes :	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018
1641	Emprunt	0,00	0,00	344 622,00	0,00
16873	Emprunt Département (élect. gendarmerie) RAR			14 135,00	14 135,56
16873	Emprunt Département (accessibilité gendarmerie)			5 695,00	1 549,00
165	Dépôt caution	420,00	800,00		
10222	FCTVA Commune	8 067,10	23 083,24	16 670,00	14 104,07
10223	Taxe d'aménagement	15 394,44	4 161,73	5 000,00	12 966,96
10251	DON (M. Yves PERIE)				150 000,00
10251 1068	DON (M. Yves PERIE) Affectation	348 354,18	166 317,62	202 000,67	150 000,00 202 000,67
	,	348 354,18	166 317,62	202 000,67 14 572,00	,
1068	Affectation Subvention d'équipement RAR	348 354,18 22 323,00	166 317,62 41 397,90		,
1068	Affectation	,	,	14 572,00	202 000,67

Compte-rendu n°2 – Conseil Municipal du 18 mars 2019

		493 112,03	245 768,49	1 104 561,29	573 236,28
21	Virement de la sect° fonctionnement			189 166,00	
	Opérations d'ordre : régul inventaire			128 048,91	127 132,54
	Régularisation écriture année antérieure		10 008,00		
O24	Produits des cessions			-8 000,00	0,00
2111	Sortie actif terrain Duffaut	25 255,92		16 836,71	16 836,71
27638	Remb. Avance ZAC (vente terrain)	23 351,06			
21318	Récupération R.G Sté H2O	42 746,33			

Dépenses d'investissement au 31.12.2018 :365 147,12Recettes d'investissement au 31.12.2018 :573 236,28Excédent d'investissement année 2018 :208 089,16

Restes a réaliser :

Dépenses : 21 403.00 €

Recettes: 0 €

Déficit sur RAR : 21 403.00 €

Déficit reporté :-230 707,67Déficit d'investissement Cumulé :-22 618,51

Report déficit sur les R.A.R -21 403,00

Déficit cumulé au 31.12.2018 après restes à réaliser

-44 021,51

Report BP 2018 en fonctionnement : 355 125.15 € - 44 021.51 € = 311 103.64 €

DETAIL DES DEPENSES & RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISES EN 2018

Libellé		Dépenses		Recettes			
Libelie	BP 2018	CA 2018	R.A.R.	BP 2018	CA 2018	R.A.R.	
Travaux divers bâtiments :	17 160,00	13 153,57	642,00		1 300,00		
(standard téléphonique, écoles, lingerie V.V)							
Achat divers équipements : mobilier & outillage	24 182,00	9 936,72	120,00	1 248,00	5 338,07		
Achat canon & herse étrille : stade	8 600,00	0,00					
Matériel informatique	0,00	1 902,60			1 551,05		
Travaux accessibilité : tranche 1				23 127,00	17 921,65		
Travaux aux tribunes du stade	363 000,00	0,00		132 207,00			
Maison de santé	40 740,00	20 098,90	20 641,00				
Accessibilité : tranche 2	66 000,00	0,00		39 500,00			
Achat containers	3 000,00	5 148,00					
Achat parcelle (impasse Jauffret)		1,00					
Amendes de polices					8 400,00		
	522 682,00	50 240,79	21 403,00	196 082,00	34 510,77	0,00	

Au sujet de la vente d'un terrain longeant la Save à un agriculteur, **Monsieur Brousse** demande si l'acte de vente prévoit l'entretien des berges de la rivière.

Monsieur Le Roux de Bretagne explique que le syndicat des rivières est chargé de l'entretien des berges sans participation des propriétaires.

Monsieur Brousse explique qu'il vérifiera cette information qu'il pense erronée.

Il ajoute qu'au budget prévisionnel 2018 étaient prévus des travaux au stade pour un montant de 363 000 € mais aussi la deuxième tranche des travaux d'accessibilité pour un montant de 66 000 €. Or aucun de ces travaux, pourtant financés par le biais de subventions, n'ont été menés à bien. Il avait pourtant été indiqué en séance de Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité devaient être effectués sous peine de sanctions financières de l'Etat en cas de retard.

Madame Carsalade explique que les travaux n'ont pas été financés car la municipalité n'a pas obtenu d'emprunt.

Monsieur le Maire explique qu'un délai de trois ans a été accordé pour effectuer les travaux de mise en accessibilité soit jusqu'en 2019. En ce qui concerne les tribunes, une première tranche de travaux débutera très prochainement et la seconde tranche, après notification d'attribution des subventions.

Monsieur Campguilhem ajoute « ces travaux sont programmés, ils se feront ». Il déplore, le manque d'entretien des tribunes et vestiaires du fait de l'ancienne municipalité.

Monsieur Caussé regrette que le toit des abattoirs soit resté dans le même état depuis le sinistre qui l'a ravagé. **Monsieur le Maire** explique être en litige avec la société Groupama, aucune mesure ne sera prise avant que celui-ci ne soit réglé.

Monsieur le Maire quitte la salle, le **compte administratif de la commune est** présenté par Madame la première adjointe, il est adopté avec :

Abstentions: 4 voixContre: 0 voixPour: 12 voix

REGIE DES TRANSPORTS de l'Isle en Dodon

Section de fonctionnement

DEPENSES:

Article	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6063	Fournitures d'entretien & équipement	300,00	0,00	500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	16,50	100,00	0,00
6066	Carburants	4 000,00	2 035,10	4 000,00	3 105,05
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	638,27	1 000,00	599,29
6132	Loyer bureau + garage (600 € / mois)			7 200,00	7 200,00
61551	Entretiens matériel roulant	5 000,00	108,33	5 000,00	1 146,95
61558	Entretien autres biens mobiliers (karcher)		719,84	1 000,00	0,00
6161	Assurance	3 000,00	1 805,16	3 000,00	1 875,30
6168	Autres assurances	1 000,00	401,14	1 000,00	444,73
618	Divers (dont adhésion GTP31)	500,00	157,50	500,00	0,00
6225	Indemnités au comptable	600,00	210,05	600,00	271,70
6251	Voyage et déplacements	100,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécom	1 500,00	721,83	400,00	393,93
6288	Autres (part chauffage)	1 000,00	814,46	0,00	0,00
Total 011		18 100,00	7 628,18	24 300,00	15 036,95
6411	Salaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Total 012		0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges gestion courantes (régul cpte TVA)	5,00	1,52	5,00	0,30

Total 65		5,00	1,52	5,00	0,30
66111	Intérêts des emprunts	2 700,00	2 494,92	3 000,00	1 879,85
661121	Intérêts Courus Non Echus de l'exercice		1 321,89		930,90
661122	Intérêts Courus Non Echus de l'exercice N-1		-1 706,46		-1 321,89
Total 66		2 700,00	2 110,35	3 000,00	1 488,86
6718	Autres charges exceptionnelles (réserve)	15 551,00		29 756,28	0,00
673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00			
Total 67		17 551,00	0,00	29 756,28	0,00
6811	Dotation aux amortissements, provisions	24 210,00	24 208,98	24 130,00	24 129,98
Total 68		24 210,00	24 208,98	24 130,00	24 129,98
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	
23	virement à la section d'investissement	278,00			
	Total dépenses	62 844,00	33 949,03	81 191,28	40 656,09

RECETTES:

Article	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
7061	Transports voyageurs (5C : TàD)	13 000,00	18 428,81	12 000,00	14 810,04
7067	Location véhicule sans chauffeur (Duclos)	29 856,98	29 901,45	29 856,00	29 883,27
7085	Transports : CCAS (denrées banque alimentaire)	3 600,00	3 825,00	3 000,00	3 442,50
Total 70		46 456,98	52 155,26	44 856,00	48 135,81
758	Produits divers de gestion courante (régul TVA)				
Total 75		0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Produits exceptionnel (remb assurance)	0,00	255,33	0,00	255,34
777	Subvention transférées au résultat	1 488,00	1 486,70	1 488,00	1 486,70
Total 77		1 488,00	1 742,03	1 488,00	1 742,04
002	Excédents antérieurs reportés	14 899,02	14 899,02	34 847,28	34 847,28
Total Recettes		62 844,00	68 796,31	81 191,28	84 725,13

 Dépenses de fonctionnement 2018 :
 40 656,09

 Recettes de fonctionnement 2018 :
 49 877,85

 Excédent année 2018 :
 9 221,76

 Report excédent antérieur :
 34 847,28

 Excédent cumulé au 31.12.2018 :
 44 069,04

Section d'investissement

DEPENSES:

DEI ENGEG :					
Article	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
1	Déficit antérieur reporté	8 689,68	8 689,68	0,00	0,00
2188	Divers équipements			5 845,65	0,00
1391	Autres subv. équipements	1 488,00	1 486,70	1 488,00	1 486,70
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000,00	21 518,63	18 000,00	15 872,70
	Total dépenses	33 177,68	31 695,01	25 333,65	17 359,40

RECETTES:

Article	Libellé	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
1	Excédent antérieur reporté			1 203,65	1 203,65
1064	Affectation : réserve règlementaire	0,83	0,83	0,00	
1068	Affectation : autre réserve	8 688,85	8 688,85	0,00	
28182	Amortissement des immob. Véhicules	24 130,00	24 129,98	24 130,00	24 129,98
28188	Amortissement des immob. Cric	80,00	79,00	0,00	
21	Virement de la section de fonctionnement	278,00			
Total recettes		33 177,68	32 898,66	25 333,65	25 333,63

 Dépenses d'investissement 2018 :
 17 359,40

 Recettes d'investissement 2018 :
 24 129,98

 Excédent année 2018 :
 6 770,58

Report excédent antérieur :	1 203,65
Excédent cumulé au 31.12.2018 :	7 974,23

Madame Soldeville regrette le peu de dépenses effectuées pour l'entretien du matériel roulant. **Madame Carsalade** explique que trois véhicules sont en location-vente.

Compte-rendu n°2 – Conseil Municipal du 18 mars 2019

Monsieur le Maire quitte l'assemblée, le compte administratif de la Régie des Transports est présenté par Madame la première adjointe et adopté avec :

Abstentions: 4 voixContre: 0 voixPour: 12 voix

Délibération N° 8 - Restaurant : Bail

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le restaurant situé Chemin Vert à L'Isle en Dodon est loué à la SARL ECDR (représentée par M. ESTEBAN Didier) depuis le 01.01.2015.

Ce loyer est révisable chaque année à sa date anniversaire (soit au 1^{er} janvier)

Monsieur le Maire propose, à compter du 01.01.2019, de ne pas indexer ce loyer, et de le maintenir à la somme de 733.95 €/HT soit 880.74 €/TTC, et cela pour une durée de 1 an.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

2. Travaux

Délibération N° 9 - Enveloppe pour petits travaux urgents

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de $10\ 000\ \mbox{\ensuremath{\varepsilon}}$;
- Charge Monsieur le Maire :
 - o d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - o de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - o de valider la participation de la commune :
 - o d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Délibération N° 10 – Eclairage du terrain de Pétanque du Pré Commun

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 4 octobre 2018 concernant l'éclairage du Terrain de Pétanque situé au Pré Commun, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : éclairage du terrain de pétanque situé au Pré Commun, comprenant :

 la fourniture et pose de 3 mâts de 5 mètres de hauteur équipés d'une crosse « BASTET » simple feu récupérée sur les mâts existants (SIG n°903-904-905) et d'un appareil NATH S LED 60 Watts, température de couleur 3000°K.

- La fourniture et pose d'un mât de 5 mètres de hauteur équipé d'une crosse « BASTET » simple feu et d'un appareil NATH S LED 60 Watts, température de couleur 3000°K.
- Le matériel LED répond aux caractéristiques CAS 1 (efficacité lumineuse > ou = à 90 lumens / Watt et un ULR < ou = à 3 %) de la fiche Certificats d'Economie d'Energie RES-EC-104 en terme d'efficacité énergétique et est garanti 10 ans pièces et main d'œuvre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☐ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 626 €
□ Part SDEHG	4 129 €
☐ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 569 €
Total	10 324 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la délibération.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération N° 11 – Eclairage public du piétonnier le long de la Save du Pré Commun

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune le 19 novembre 2018 concernant l'éclairage public du piétonnier le long de la Save au Pré Commun, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : éclairage public du piétonnier le long de la Save au Pré Commun, comprenant :

- la fourniture et pose près du local des boulistes, d'un mât de 5 mètres de hauteur équipé d'une crosse « BASTET » simple feu et d'un appareil NATH S LED 34 Watts, température de couleur 3000°K.
- La fourniture et la pose sur 3 mâts existants (SIG n°903-904-905), d'une crosse « BASTET » double feu pour un appareil supplémentaire NATH S 34 Watts, en lieu et place des crosses simple feu déposées et à reposer au Terrain de Pétanque.
- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 25 mètres de longueur en câble U1000RO2V sous fourreau de diamètre 63 mm.
 - Dans un souci d'économie d'énergie, les lanternes seront munies de dispositifs réducteurs de puissance de 50 % qui permettront de baisser le flux lumineux entre 23h et 5 h du matin.
- Le matériel LED répond aux caractéristiques CAS 1 (efficacité lumineuse > ou = à 90 lumens / Watt et un ULR < ou = à 3%) de la fiche Certificats d'Economie d'Energies RES-EC-104 en terme d'efficacité énergétique et est garanti 10 ans pièces et main d'œuvre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

	Total	10 743 €
Part restant à la commune (ESTIMATION)		2 176 €
Part SDEHG		6 875 €
TVA (récupérée par le SDEHG)		1 692 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la délibération.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Délibération N° 12 – Contrat de maintenance alarmes

Monsieur le Maire indique que les contrats de maintenance des alarmes de la MJC, de la piscine et de la buvette de la piscine ont récemment été dénoncés. Il convient donc d'en souscrire de nouveaux.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'entreprise Alarmes Vidéo Protection pour un montant global de 350 € HT à l'année pour la piscine et de 300 € HT à l'année par bâtiment pour la MJC et la buvette.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il lui donne délégation pour signer les documents correspondants.

<u>Délibération N° 13 – Marché travaux de rénovation et étanchéité des vestiaires et tribunes du stade</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation, divisée en 3 lots, qui s'établissent ainsi :

LOT N°01: ETANCHEITE TOITURE TERRASSE

Entreprise H.D. ETANCHEITE pour un montant H.T. de 16 457,60 €

LOT N°02: MENUISERIES - SERRURERIE

Entreprise AREXIS pour un montant H.T. de 20 961,08 €

LOT N°03: PEINTURE – RAVALEMENT FACADES

Entreprise PODIO pour un montant H.T. de 20 055,00 €

Montant H.T. des entreprises proposées : 57 475,68 €

Après délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de la Commission Communale des Travaux et MAPA (Marchés à Procédure Adaptée).

Monsieur Caussé estime qu'il serait judicieux de procéder au contrôle de la structure béton de « la casquette » des tribunes qui présente de nombreuses fissures.

Monsieur le Maire indique que cela a été fait il y a 3 ou 4 ans.

3. Personnel

Délibération N° 14 – Formation agent en contrat PEC

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance précédente, l'assemblée a délibéré en faveur du renouvellement du contrat aidé (PEC) d'un agent pour une durée d'un an.

Le financement de ce contrat est conditionné par la mise en place d'une formation prise en charge par la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire suivre une formation d'anglais à l'agent qui pourrait ainsi assurer l'accueil du bureau d'information touristique permettant ainsi d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture dudit bureau.

Le coût de cette formation dispensée à distance par le CNED est estimé à 700 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat précité.

<u>Délibération N° 15 – Création / suppression de deux postes – Avancements de grades à</u> compter du 1^{er} avril 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission du Personnel réunie le 26 février 2019 a accordé l'avancement de deux agents.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire a été sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} avril 2019 :

- Un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet), catégorie C, échelle C2.
- Un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures (temps complet), catégorie C, échelle C3.

Par ailleurs Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial ainsi qu'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe (postes détenus par les agents avant leurs avancements de grade).

Les membres de l'assemblée confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

4. Approbation du rapport de la CLECT

Délibération N° 16 – Approbation du rapport de la CLECT

Vu la loi n° 2015-991du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts;

Vu le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 7 janvier 2019 ; **Exposé :**

Les travaux menés par la CLECT ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 janvier 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transfert du Contingent Incendie au SDIS de la Haute Garonne : le contingent incendie sera transféré à la communauté de communes sur la base des montants constatés dans les comptes administratifs des communes au titre de l'année 2018, soit 901 728.24€.
- L'évaluation de la compétence GEMAPI : des communes précédemment adhérentes à des syndicats de rivière participaient au financement de ceux-ci à hauteur de 83 578€ en 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes lève la taxe GEMAPI sur l'ensemble de son territoire ; il est proposé de ne pas retenir de charge auprès de ces communes.
- Le retour de la compétence scolaire à certaines communes du canton d'Aurignac : il est proposé et validé de restituer 23 310€ aux communes concernées du secteur d'Aurignac pour ce qui concerne le financement de fournitures scolaires.

- L'évaluation de la compétence urbanisme : le transfert à la communauté de 60 000€ est validé par la CLECT, charge répartie entre les communes selon les critères suivants : 25% nombre de logements, 25% superficie de la commune, 50% nombre d'habitants.
- L'évaluation de la compétence sociale : la mise en place d'un service social via le Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'échelle du territoire conduit à retenir l'évaluation de la somme de 71 632,77€ répartis sur les 104 communes du territoire.

Considérant que les travaux de la CLECT ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 janvier 2019,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transfert du Contingent Incendie au SDIS de la Haute Garonne
- L'évaluation de la compétence GEMAPI
- Le retour de la compétence scolaire à certaines communes du canton d'Aurignac
- L'évaluation de la compétence urbanisme
- L'évaluation de la compétence sociale

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT

DONNE pouvoir à M. le Maire de signer toute pièce administrative liée à cet objet.

Monsieur Le Roux de Bretagne explique que le passage du contingent incendie dans les compétences de la communauté de communes permet à cette dernière de voir sa dotation globale de fonctionnement augmenter (+ 19 0000 € en 2019).

Monsieur Brousse regrette la diminution des compétences des communes qui se retrouvent systématiquement dépouillées au profit des communautés de communes.

5. <u>Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques inscriptions ULIS</u>

Délibération N° 17 – Répartition intercommunale ULIS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention avec la commune de Boulogne-sur-Gesse relatif à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques au titre de l'année scolaire 2018-2019.

La participation aux frais de fonctionnement a été fixée par le Conseil Municipal de la commune de Boulogne-sur-Gesse à $900 \in par$ élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

6. Mise à disposition de locaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'un festival le samedi 20 avril prochain sur notre commune. Cette journée est organisée conjointement par la ludothèque, la MJC et la médiathèque municipale. Plusieurs activités seront proposées dans l'enceinte de bâtiments municipaux, il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et la 5C pour le vendredi 19, jour d'installation, et le samedi 20 avril.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent la proposition de convention à l'unanimité, confient à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donne délégation pour signer la convention.

7. Questions diverses et informations

• Grand débat national: Madame Baurès organisatrice du Grand débat dans la commune conjointement avec Mesdames Dufaur et Gaussens expose le déroulé de l'organisation du grand débat et souligne les difficultés rencontrées au sein de la collectivité lors de la mise en place de cette réunion publique.

Monsieur le Maire réaffirme que le choix de la date n'était pas judicieux. La cérémonie de la Sainte Barbe, fête des pompiers, l'a retenu à ce moment-là. Mesdames Baurès, Dufaur et Gaussens le regrettent vivement.

Monsieur le Maire déclare soutenir le mouvement des gilets jaunes et demande à ce que soit consigné dans le PV de séance.

Madame Baurès souligne l'engouement d'une centaine de participants. Le débat était riche d'échanges et d'idées retranscrits en un compte rendu qu'elle distribue à l'assemblée (annexé au PV de séance).

- Trophées de la vie locale du Crédit Agricole: Madame Baurès informe l'assemblée que le CCAS de L'Isle-en-Dodon a reçu le premier prix de la vie locale décerné par le Crédit Agricole pour l'organisation de la semaine bleue. Elle souhaite partager ce prix avec tous les partenaires qui ont contribué à la réussite de cette semaine.
- Lecture du Courrier du Conseil Départemental par Monsieur le Maire (annexe).
- <u>Dossier Bourg-Centre</u>: Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt d'un dossier dans le cadre du dispositif Bourg-centre dont le but est la revitalisation et redynamisation des centres-bourgs. Il invite les membres du Conseil Municipal à assister à une réunion d'information qui aura lieu le jeudi 28 mars à 14h30 salle du Conseil Municipal.
- **Monsieur Brousse** informe que la plaque du Stade Marius Campguilhem a été vandalisée il y a maintenant plusieurs mois. Il demande à ce qu'elle soit remplacée.
- Monsieur Caussé s'inquiète de la date d'installation du nouveau médecin à l'ADMR.

Monsieur Caraoué explique que l'examen du dossier déposé à l'Ordre des Médecins a pris du retard. Il déplore que l'opposition ait écrit à l'ARS.

Monsieur Brousse indique qu'il donnera copie de la réponse de l'ARS à l'ensemble des conseillers municipaux. Il ajoute que ce courrier contredit les dires de Monsieur le Maire : l'ARS n'a donné aucune autorisation.

Monsieur Raspaud explique que le délai d'instruction est dans la norme. Il s'agit, pour l'Ordre des Médecins, de vérifier l'exactitude des pièces fournies, notamment des diplômes présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.